

Réduire le nombre d'interruptions de grossesse en Suisse grâce à des mesures modérées

Lancement de deux initiatives populaires fédérales : l'« initiative la nuit porte conseil » et l'« initiative sauver les bébés viables »

Des conseillères nationales et conseillers nationaux, de concert avec d'autres citoyennes et citoyens engagés, ont lancé deux initiatives populaires suite au rejet par le Parlement des interpellations et motions qu'ils avaient présentées. La première initiative vise à introduire un jour de réflexion avant chaque avortement, tandis que la seconde prend le contre-pied des avortements tardifs, une pratique choquante à bien des égards. Le délai de récolte des signatures débute aujourd'hui et expirera le 21 juin 2023.

Pour toute décision importante dans la vie, il vaut la peine de laisser passer d'abord une nuit, le temps de la réflexion, et agir seulement après. Dans le cas d'une interruption de grossesse plus que jamais. Un délai de réflexion d'un jour sert à protéger les femmes contre les avortements décidés dans la précipitation, sous l'effet de la pression et du stress. Par ailleurs, elles ne pourront exercer leur droit de consulter le dossier comportant la liste des services d'aide remis par le médecin et de demander de l'aide que si elles ont une période de réflexion suffisante pour prendre la bonne décision. Cette période de réflexion accordée aux femmes existe déjà dans 18 pays européens : En Allemagne, par exemple, elle est de trois jours, en Italie de sept jours, contre d'au moins un jour en Suisse. Cela pourrait empêcher environ 10% de tous les avortements dans notre pays, soit plus de 1000.

Le 16 juin 2014, la **conseillère nationale Verena Herzog** a présenté une motion intitulée « Mesures visant à réduire le nombre d'interruptions de grossesse » (14.3442). Elle y recommandait, entre autres, une période de réflexion de trois jours avant chaque avortement. La motion a été classée en 2016 sans suite. C'est pourquoi la question est aujourd'hui reprise dans le cadre de l'initiative populaire « la nuit porte conseil ».

Les progrès réalisés en néonatalogie permettent aux bébés prématurés d'être sauvés dès la 22^e sur 40 semaines de grossesse et de survivre en bonne santé, à condition qu'ils reçoivent des soins intensifs adéquats. Par conséquent, les bébés à naître devraient avoir un droit absolu à la vie à un moment où ils pourraient survivre et respirer en dehors de l'utérus, comme c'est le cas pour les bébés prématurés. Une centaine de bébés par an pourraient ainsi survivre.

Dans deux interpellations (17.3554 / 19.3713), le **conseiller national Erich von Siebenthal** a évoqué le problème éthique des avortements tardifs en Suisse. Le 4 mai 2020, la **conseillère nationale Yvette Estermann** a déposé une autre motion (20.3191) demandant des mesures adaptées pour réduire le nombre d'avortements tardifs en Suisse. Aucune suite n'a été donnée à ces interventions parlementaires. C'est pourquoi on a besoin maintenant de cette initiative populaire « sauver les bébés viables ».

Pour des raisons de synergie, la collecte des signatures pour les deux initiatives populaires se fait en commun.

Pour plus d'informations :

Initiative la nuit porte conseil : **Lucie Rochat**, tél. : 079 269 21 27

Initiative la nuit porte conseil : Conseillère nationale Andrea Geissbühler, tél. : 076 313 32 75

Initiative sauver les bébés viables : **Floriane Mabillard**, tél. : 079 793 74 65

Initiative sauver les bébés viables : Conseillère nationale Yvette Estermann, tél. : 041 310 90 90